

RAPPORT D'ÉTAPE 2026

Plan sur l'accessibilité 2024-2027

LUMII SOLUTIONS

(Anciennement IHR Télécom)

RAPPORT D'ÉTAPE 2026

Plan sur l'accessibilité 2024-2027

LUMII SOLUTIONS

(Anciennement IHR Télécom)

Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Date de publication : Juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	p.	2
2.	Renseignements généraux et processus de rétroaction	p.	3
3.	Formats alternatifs	p.	3
4.	Consultations	p.	3-4
5.	Progrès réalisés dans les domaines visés par la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>	p.	4
5.1	Emploi	p.	4
5.2	Environnement bâti	p.	4-5
5.3	Technologies de l'information et des communications (<i>TIC</i>)	p.	5
5.4	Communications autres que les <i>TIC</i>	p.	5
5.5	Acquisition de biens, services et installations	p.	5-6
5.6	Conception et fourniture de programmes et services	p.	6
6.	Processus de rétroaction	p.	6
7.	Engagement continu	p.	6
8.	Conclusion	p.	6

1. Introduction

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, **Lumii Solutions** s'est engagée à soutenir l'objectif du gouvernement du Canada visant à identifier, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les secteurs de compétence fédérale.

Le présent rapport d'étape relatif au *Plan sur l'accessibilité 2024-2027* présente les progrès réalisés par **Lumii Solutions** dans la mise en œuvre des mesures prévues à son plan. Il met en lumière les actions entreprises à ce jour ainsi que les démarches poursuivies afin d'intégrer les principes d'accessibilité au sein des activités et des environnements de travail de l'organisation.

Lumii Solutions reconnaît que l'élimination des obstacles à l'accessibilité constitue un processus progressif qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'organisation demeure engagée à poursuivre ses efforts afin d'améliorer l'accessibilité de ses installations, de ses pratiques et de ses services.

2. Renseignements généraux et processus de rétroaction

Pour toute question concernant le présent rapport ou pour obtenir ce document dans un format alternatif, vous pouvez communiquer avec la personne responsable de l'accessibilité chez **Lumii Solutions**:

Cathy NAULT

Adjointe administrative et conformité légale

Lumii Solutions

8, boulevard du Frère André

Mont-Saint-Grégoire

Québec, JOJ 1K0

Téléphone : 450-346-4140, poste 314

Courriel : c.nault@lumii-solutions.com

Les employés de **Lumii Solutions**, ainsi que les membres du public, peuvent également transmettre leurs commentaires ou toute rétroaction concernant le présent rapport d'étape ou le *Plan sur l'accessibilité 2024-2027*.

Les commentaires peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : services@lumii-solutions.com. Les commentaires peuvent être communiqués de façon confidentielle ou anonyme.

Lumii Solutions s'engage à examiner toute rétroaction reçue afin de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité de ses installations, de ses services et de ses pratiques organisationnelles.

3. Formats alternatifs

Le présent rapport peut être fourni dans des formats alternatifs sur demande, notamment en version électronique accessible, en gros caractères ou en version papier, conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

4. Consultations

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan sur l'accessibilité 2024-2027, **Lumii Solutions** poursuit ses démarches de consultation afin d'identifier et de mieux comprendre les obstacles à l'accessibilité pouvant être rencontrés par les employés, les clients ou les membres du public.

Au cours de la période visée par le présent rapport, des consultations internes ont été réalisées auprès d'employés provenant de différents secteurs de l'organisation, notamment le service à la clientèle, les techniciens installateurs et les ressources humaines. Ces échanges ont permis de recueillir des commentaires et des observations concernant l'accessibilité des environnements de travail et des pratiques organisationnelles.

lumii-solutions.com

Lumii Solutions demeure engagée à poursuivre ces consultations au cours des prochaines années, en continuité avec les démarches réalisées en 2024-2025, notamment auprès de ses employés, de ses fournisseurs et, lorsque possible, auprès de personnes en situation de handicap, afin de s'assurer que les mesures mises en place répondent adéquatement aux besoins identifiés.

Par ailleurs, aucun commentaire ni aucune rétroaction concernant l'accessibilité n'ont été reçus par l'entremise de l'adresse courriel dédiée au cours de la période visée par le présent rapport. **Lumii Solutions** poursuivra ses efforts afin de promouvoir ce mécanisme auprès de ses employés et du public.

Ces démarches s'inscrivent dans une approche d'amélioration continue visant à mieux intégrer les principes d'accessibilité dans l'ensemble des activités de l'organisation.

5. Progrès réalisés dans les domaines visés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Lumii Solutions poursuit la mise en œuvre progressive des mesures prévues dans son *Plan sur l'accessibilité 2024-2027*. Les obstacles identifiés ainsi que les mesures mises en place sont susceptibles d'évoluer au fil du temps, en fonction des commentaires reçus et des besoins identifiés.

5.1 Emploi

Obstacle 1

Il existe un besoin d'améliorer l'attraction de personnes provenant de groupes sous-représentés, notamment des personnes en situation de handicap, vers les emplois offerts par **Lumii Solutions**.

Progrès réalisés

Lumii Solutions poursuit ses efforts afin de favoriser un environnement de travail inclusif et d'encourager la diversité dans ses pratiques de recrutement.

Obstacle 2

Il existe une possibilité d'améliorer l'évaluation des accommodements disponibles selon les différents types d'emploi.

Progrès réalisés

Les accommodements continuent d'être évalués au cas par cas, en fonction de la nature des postes et des besoins des employés concernés.

5.2 Environnement bâti

Obstacle 3

Certains éléments liés aux installations physiques pourraient limiter l'accès aux bâtiments pour des personnes en situation de handicap.

Progrès réalisés

Plusieurs mesures ont été réalisées afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des installations.

Obstacle 4

La signalisation de sécurité pourrait présenter des obstacles pour certaines personnes.

Progrès réalisés

Des améliorations ont été apportées à la signalisation et aux mesures de sécurité dans certains espaces de travail.

5.3 Technologies de l'information et des communications (TIC)

Obstacle 5

Il n'existe pas encore de procédure formelle visant à assurer l'accessibilité des technologies utilisées.

Progrès réalisés

Certains accommodements technologiques ont été mis en place afin de répondre aux besoins particuliers de certains employés.

5.4 Communications autres que les TIC

Obstacle 6

Il n'existe pas encore de procédure officielle visant à assurer la disponibilité des communications dans des formats alternatifs.

Progrès réalisés

Une attention accrue a été portée à la diversification des moyens de communication afin de faciliter l'accès à l'information.

5.5 Acquisition de biens, services et installations

Obstacle 7

Aucune approche formelle n'est actuellement en place visant à intégrer les considérations d'accessibilité dans les processus d'acquisition.

Progrès réalisés

Certaines considérations liées à l'accessibilité ont été prises en compte lors de l'acquisition ou du remplacement de certains équipements et mobiliers.

5.6 Conception et fourniture de programmes et services

Obstacle 8

Aucune approche formelle n'est actuellement en place visant à s'assurer que les programmes et politiques tiennent compte des considérations liées à l'accessibilité.

Progrès réalisés

Des réflexions sont en cours afin d'intégrer davantage les principes d'accessibilité dans les pratiques organisationnelles.

6. Processus de rétroaction

Lumii Solutions maintient un processus permettant aux employés et aux membres du public de transmettre des commentaires concernant l'accessibilité.

Au cours de la période visée par le présent rapport, aucun commentaire ni aucune plainte relative à l'accessibilité n'ont été reçus.

7. Engagement continu

Lumii Solutions demeure engagée à poursuivre la mise en œuvre des actions prévues dans son *Plan sur l'accessibilité 2024-2027*.

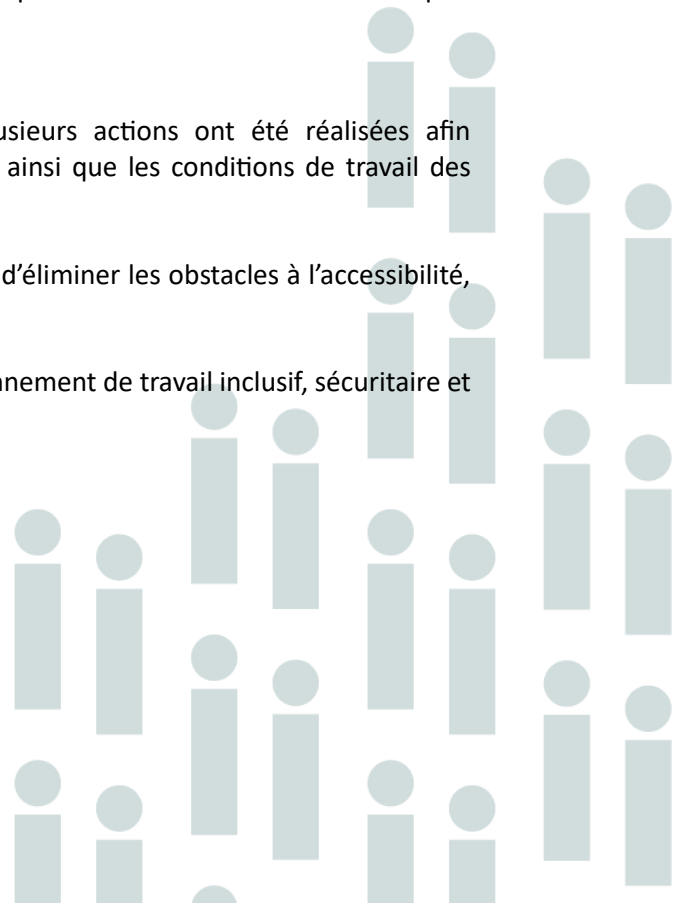
L'organisation continuera d'améliorer l'accessibilité de ses installations, de sensibiliser ses employés aux enjeux d'inclusion et de sécurité et d'évaluer régulièrement ses pratiques afin d'identifier et de réduire les obstacles pouvant affecter les personnes en situation de handicap.

8. Conclusion

Depuis la publication du dernier rapport d'étape, plusieurs actions ont été réalisées afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des installations ainsi que les conditions de travail des employés.

Lumii Solutions poursuivra ses efforts afin d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité, en collaboration avec ses employés et ses partenaires.

L'organisation demeure engagée à promouvoir un environnement de travail inclusif, sécuritaire et accessible pour tous.



DÉVELOPPEMENT INNOVATIONS HAUT-RICHELIEU

LUMII SOLUTIONS

380, 4^e avenue
C.P. 911
Saint-Jean-sur-Richelieu
Québec, J2X 4J5

lumii-solutions.com